



Lettre d'informations | février 2022

INFORMATIONS AU SUJET DES SERVICES DE L'EAU

SAUR – Exploitant des réseaux d'eau potable et d'assainissement

Service clientèle

(du lundi au vendredi, de 8 h à 18 h) 04 69 66 35 00

Service dépannage

(tous les jours, 24 h/24) 04 69 66 35 08

BULLETIN MUNICIPAL 2022

« Le Bulletin Municipal 2022 » a été distribué par La Poste le mois dernier, comme chaque année et sur l'ensemble de la commune. Dans le cas où des domiciles ne l'auraient pas réceptionné, des exemplaires sont disponibles en mairie.

Le document est également consultable sur le site internet de la municipalité :
www.saintmartindevalamas.com

PROBLÈMES DES ZONES NON COUVERTES PAR LA TÉLÉPHONIE MOBILE

La téléphonie mobile est devenue aujourd'hui un réel besoin pour nos habitants, nos entreprises et l'ensemble des acteurs de nos communes. L'Ardèche fait partie des départements qui comptent encore un nombre important de zones non couvertes par le réseau de téléphonie mobile.

Pour cela, le département souhaite recenser les zones habitées non couvertes ou mal couvertes par le réseau téléphonique.

Si tel est votre cas, nous vous remercions de bien vouloir vous signaler à la Mairie, en précisant le hameau, le chemin, le quartier, l'adresse.

Les sites ainsi recensés seront soumis à un chargé de mission numérique, qui les transmettra à Monsieur le Préfet, puis à la Mission France Mobile pour étude et priorisation.

**La couverture en téléphonie mobile est un enjeu crucial pour nos territoires ruraux.
Il en va de notre sécurité et de notre développement.**

LE PARC NATUREL RÉGIONAL DES MONTS D'ARDÈCHE

Le Parc National des Monts d'Ardèche a fêté ses 20 ans !

Après plusieurs années de concertation le Parc avait été créé le 9 avril 2001. Plusieurs actions ont été menées en 2021 :

- **préserver les murs en pierres sèches** : en 2021, le parc a initié un diagnostic de ce patrimoine. Les murets ont fait l'objet d'un inventaire détaillé. Dès 2022, le Parc pourra préconiser ses premières actions pour les sauvegarder ;
- suite au confinement et la mise en place des mesures de distanciation, le Parc a accompagné les **classes primaires et maternelles** avec l'intervention régulière de professionnels de l'environnement pour des cours hors les murs ;
- **villages de demain** : vie de village, qualité architecturale et paysagère, biodiversité, économie d'énergie et solution de mobilité, seront au cœur de la démarche participative engagée par les habitants et accompagnée par le Parc ;
- **grotte de cristal** : nouvelle œuvre du parcours « Le Partage des Eaux » ;
- **le patrimoine industriel en Ardèche** : réalisation du film documentaire *Empreintes vivantes* et memento « Le patrimoine industriel au service du développement du territoire ». Le film invite à une traversée de l'Ardèche, entre architecture industrielle et savoir-faire ;
- **programme européen** : depuis 2016, 130 projets ont été financés par le programme « Leader Ardèche ». Depuis 6 ans, 8 millions d'euros ont été consacrés à l'urbanisme, l'agriculture et la forêt.



À LIRE

Du Rhône au Mézenc, les rapaces d'Ardèche, un guide d'identification des rapaces.



À VOIR

Une petite vidéo présente le Parc. En 3 minutes, vous saurez tout sur le Parc dans lequel vous habitez.

Retrouvez l'actualité du Parc des Monts d'Ardèche : parc-monts-ardeche.fr

LE CENTRE DE LOISIRS

Mercredi 2 février : Nouvel An chinois + chandeleur !!!

Mercredi 9 février : art visuel « les paysages d'hiver » + courses de trottinettes.

LA MÉDIATHÈQUE DES BOUTIÈRES

Lectures de 0 à 4 ans

samedi 19 février 2022 à 10 h 30.

« FEU D'ARTIFICE D'HISTOIRES ! »

Respect des mesures sanitaires en vigueur.

Horaires d'ouverture au public :

mardi	16 h 30 – 18 h 30
mercredi	15 h 30 – 18 h 30
jeudi	9 h 30 – 12 h
vendredi	16 h 30 – 18 h 30
samedi	10 h – 12 h

Rappel – abonnement gratuit pour les moins de 18 ans / 5 € individuel.

Renseignements et informations :

04 75 30 63 95

mediatheque-stmartin@valeyrieux.fr

www.reseau-boutierescheylard.fr

LE SECOURS CATHOLIQUE

La boutique solidaire du Secours Catholique est ouverte le mardi et le vendredi de 14 h 30 à 17 h 30. **Samedi 5 février : ouverture de 10 h à 11 h 30 et de 14 h à 17 h.**

Nous ne faisons pas des soldes, nos prix sont déjà très bas. Nos recettes servent pour des bons alimentaires, achats de bouteille de gaz, aides pour des formations, frais de location et de chauffage...

Nous espérons, au mois de mars ou début avril, pouvoir organiser le **spectacle « Hommage à Jean Ferrat »**, afin de passer une bonne après-midi conviviale. À bientôt !

USSM FOOTBALL

Dimanche 13 février

Séniors B :

USSM – Rochepaule FC (match à 15 h).

Dimanche 20 février

Séniors B :

USSM – Saint-Julien-Chalencon (match à 13 h).

Séniors A :

USSM – Saint-Donat Am S3 (match à 15 h).



ASSOCIATION LES CŒURS VERTS

L'association organise des cars pour les matchs de foot à Saint-Étienne. Possibilité de prendre le car au Cheylard, Saint-Martin et Saint-Agrève. Les inscriptions se font au maximum 10 jours avant la date du match.

Match contre Strasbourg : week-end du 20 février.

Match contre Metz : week-end du 6 mars.

Informations et inscription au 07 77 08 18 76. Sous réserve de la jauge dans les stades. Pass sanitaire obligatoire. Bonne ambiance garantie.

ASSOCIATION « LES BOUDERLES 4x4 »

TERRAIN DE GRATELOUP

Nous vous informons que les cartes de « membre 2022 » sont disponibles. Elles sont obligatoires pour évoluer sur le terrain avec 4x4, quad ou moto.

Contacts : Pierre Ageron tél. : 06 77 31 52 45

Bruno Clauzier tél. : 06 09 36 54 14

Merci pour votre compréhension et participation !

Le Président, Bruno Clauzier

COMMUNIQUÉ DE LA DDFIP ARDÈCHE

Suppression des espèces à la DGFIP Privas

La Direction départementale des Finances publiques de l'Ardèche (DDFIP) vous informe :

À compter du 1^{er} janvier 2022, l'aboutissement du plan de suppression des espèces à la direction générale des finances publiques, avec :

- le déploiement du paiement de proximité chez les buralistes ;
- la connexion des déposants publics au service de dépôts-retraits d'espèces proposée par la Banque Postale (LBP) ;
- la mise en place de nouvelles procédures de paiement des bons de secours ;

conduit la DDFIP de l'Ardèche à supprimer le paiement en espèces dans ses services.

Outre la possibilité de payer par Internet ou par prélèvement, vous pourrez continuer à payer à nos guichets vos impôts, amendes et factures locales par carte bancaire et chèque. Toutefois, pour les paiements qui ne pourraient être effectués autrement que par numéraire, les 3 caisses suivantes sont maintenues :

- DDFIP à Privas (11 avenue du Vanel),
pour les seuls versements des institutionnels ;
- Trésorerie de Privas municipale (6 avenue de Coux)
et SGC d'Annonay (62 avenue de l'Europe).

Pour les versements des particuliers (factures sans datamatrix, paiement de jours-amendes...), **découvrez le paiement de proximité ! les paiements en espèces ou par carte bancaire peuvent être effectués auprès des buralistes agréés.** Liste accessible sur le site impots.gouv.fr – rubrique particuliers.

Ils vous parlent aussi de Saint-Martin-de-Valamas, sur Internet

 **« Tu sais que tu viens de Saint Martin quand »**

www.facebook.com/Tu-sais-que-tu-viens-de-Saint-Martin-quand-745344382153375
(Création et administration : Aurélie Bernard, Michel Dupenloup.)

Blog d'informations : « Rue des Puces »

<http://ruedespuces.hautetfort.com/>
(Création et administration : François Champelovier.)